



**Les pièces justificatives citées sont obligatoirement
sauf quand il est indiqué qu'elles sont facultatives.**

Annexe : justificatifs pour les recours

Les pièces à fournir pour tous les dossiers

<u>Catégories</u>	<u>Pièces justificatives</u>	<u>Exemples</u>
Identité du requérant	Copie d'une pièce justifiant de votre identité	Carte d'identité, passeport, titre de séjour
	Justificatif de votre situation de famille	Livret de famille Actes d'état civil Justificatif de divorce (jugement ou attestation du notaire) Justificatif de rupture de PACS Justificatif de séparation (fiche RPVA, attestation de votre avocat, ordonnance sur les mesures provisoires de moins de 30 mois Attestation familiale provisoire
Numéro d'enregistrement de la demande de logement social	Copie de l'attestation d'enregistrement de la demande de logement social ou de son renouvellement (1ère page uniquement)	
Nationalité du requérant, pour les requérants n'ayant pas la nationalité française ou qui ne sont pas ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ou ressortissant de la Confédération suisse	Copie de votre titre de séjour ou de votre certificat	Voir arrêté du 20 avril 2022 fixant la liste des titres de séjour prévue aux articles R. 300-1 et R. 300-2 du code de la construction et de l'habitation.
	Déclaration sur l'honneur précisant que vous n'avez pas quitté le territoire français et résidé à l'étranger pendant une période de plus de trois ans consécutifs, si votre titre de séjour est une carte de résident.	
	Copie du récépissé de demande de titre de séjour portant la mention « réfugié » pour les réfugiés.	
Démarches préalables au recours amiable devant la commission de médiation :	Copie de la lettre ou des lettres de refus des bailleurs sociaux (facultatif) Copie de votre ou de vos lettres de refus suite à des propositions de logement sociaux (facultatif)	
Personnes à loger	Copie d'une pièce d'identité pour chacune des personnes à loger Copie du livret de famille si vous en avez un	
Ressources	Pièces justificatives de vos ressources mensuelles et celles des personnes du foyer (revenus des trois derniers mois)	Bulletins de salaire Dernière déclaration URSSAF (pour les travailleurs indépendants), Dernière notification de la pension vieillesse et de la complémentaire, dernière Notification de la pension d'invalidité, Dernier avis de paiement Pôle Emploi, - Dernier avis de la CPAM pour les indemnités journalières Pension alimentaire (extrait du jugement), - Bourse d'étude etc....
	Joignez un justificatif fourni par la CAF ou la MSA avec le détail des prestations perçues (hors AL et APL)	
	Dernier avis d'impôt ou de non-imposition reçu, si vous l'avez	



**Les pièces justificatives citées sont obligatoirement
sauf quand il est indiqué qu'elles sont facultatives.**

Pièces à fournir selon votre situation

<u>Situations motivant le recours amiable</u>	<u>Pièces justificatives</u>	<u>Exemples</u>
Dépourvu de logement	Document démontrant que vous êtes dépourvu de logement	Reçu du camping ou d'un hôtelier, attestation d'un travailleur social ou d'une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, attestation de domiciliation postale...)
Hébergé par un particulier	Document attestant de votre situation d'hébergement	Attestation de la personne qui vous héberge avec son titre d'identité, attestation d'un travailleur social ou d'une association...)
Menacé d'expulsion sans relogement :	Copie du jugement prononçant l'expulsion et du dernier document reçu postérieurement	Commandement de quitter les lieux, courrier du Préfet vous notifiant que le recours à la force publique a été accordé pour exécuter la décision d'expulsion du juge
Si vous êtes expulsé pour dette de loyer ou de charges	Copie des mesures prises pour solder la dette	Dossier de surendettement, plan d'apurement, dossier FSL
Hébergé(e) de façon continue dans une ou des structure(s) sociale(s) d'hébergement	Justificatif d'accueil dans cette structure.	Attestation d'hébergement de la structure.
Logé(e) temporairement dans un logement de transition (par exemple logement fourni par une association), un logement-foyer (résidence sociale, maison relais, pension de famille...) ou une résidence hôtelière à vocation sociale	Justificatif d'accueil dans le logement de transition, le logement-foyer ou la résidence hôtelière à vocation sociale	Attestation de l'organisme qui met le logement à votre disposition, bail, convention d'occupation...
Logé(e) dans des locaux impropres à l'habitation ou dans un logement qui est insalubre ou dangereux	Document montrant que les locaux que vous habitez sont impropres à l'habitation, insalubres ou dangereux	Document établi par un professionnel du bâtiment, un service public, un travailleur social ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, jugement du tribunal, attestation de la commission de conciliation, de la caisse d'allocations familiales ou de la caisse de mutualité sociale agricole, le cas échéant, arrêté du préfet ou du maire
Vous êtes une personne handicapée ou avez à votre charge une personne handicapée + votre logement est inadapté à ce handicap	Justificatif de votre handicap ou de celui d'une personne à charge	Carte d'invalidité, décision d'une commission compétente (Commission départementale de l'Education spéciale, Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel, Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) ou d'un organisme de sécurité sociale
	Justificatif de l'inadaptation du logement	Photos, rapport d'un professionnel suite à visite à domicile, bail, certificat médical détaillé
Délai supérieur au délai anormalement long	Copie de l'attestation d'enregistrement de la demande de logement social ou de son renouvellement (1ère page uniquement)	



**Les pièces justificatives citées sont obligatoirement
sauf quand il est indiqué qu'elles sont facultatives.**

Votre logement est suroccupé + Vous êtes une personne handicapée ou avez à votre charge une personne handicapée ou vous avez un enfant mineur à charge	Justificatif de votre handicap ou de celui d'une personne à charge	Carte d'invalidité, décision d'une commission compétente (Commission départementale de l'Education spéciale, Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel, Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) ou d'un organisme de sécurité sociale
	OU Justificatif démontrant que vous avez un enfant mineur à charge	Livret de famille Acte de naissance En cas de divorce ou de séparation, justificatif du mode de garde
	Justificatif de la surface habitable totale de votre logement.	Bail, attestation d'un professionnel, attestation d'un travailleur social ou d'une association.
Votre logement est non-décent + Vous êtes une personne handicapée ou avez à votre charge une personne handicapée ou vous avez un enfant mineur à charge	Justificatif de votre handicap ou de celui d'une personne à charge	Carte d'invalidité, décision d'une commission compétente (Commission départementale de l'Education spéciale, Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel, Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) ou d'un organisme de sécurité sociale
	OU Justificatif démontrant que vous avez un enfant mineur à charge	Livret de famille Acte de naissance En cas de divorce ou de séparation, justificatif du mode de garde
	Document démontrant que votre logement est non-décent	Document établi par un professionnel du bâtiment, un service public, un travailleur social ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, jugement du tribunal, attestation de la commission de conciliation, de la caisse d'allocations familiales ou de la caisse de mutualité sociale agricole, le cas échéant, arrêté du préfet ou du maire

Pièces facultatives complémentaires

Nous vous encourageons vivement à fournir les pièces facultatives afin de permettre une meilleure compréhension de votre situation.

- Parcours locatif
- Justificatif des démarches faites pour vous reloger par vos propres moyens
- Justificatif relatif aux enfants majeurs : copie du certificat de scolarité et/ou d'inscription à l'université pour l'année scolaire en cours et/ou tout autre document susceptible de justifier ces activités

- Pour les personnes dépourvues de logement ou hébergées de façon ponctuelle par des tiers :
 - Attestation de domiciliation postale établie par une structure (ex. : CCAS) ou par la personne qui autorise la réception du courrier à son adresse
 - Rapport social
 - Justificatif d'inscription au SIAO

- Pour les personnes hébergées par un ascendant ou un descendant direct (père/mère, grands-parents, enfant, petits-enfants, beaux-parents en cas de mariage ou de PACS) :
 - Bail ou justificatif de la surface habitable
 - Attestation de la composition familiale du foyer de l'hébergeant afin de vérifier si le logement n'est pas sur-occupé

- Pour les personnes en sur-occupation :
 - Identité des personnes résidant dans le logement
 - Justificatif de domicile pour chacune des personnes

- Pour les personnes logées dans des locaux impropres à l'habitation ou dans un logement qui est insalubre ou dangereux
 - Justificatifs des démarches faites par le locataire auprès de son propriétaire pour sortir de la situation d'insalubrité ou de péril